

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Domme

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 14

L'an deux mil quinze, le 04 juin à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude Cassagnole, Maire.

**OBJET :**

Conditions de mise à disposition du matériel communal aux communes, associations et particuliers

Date de la convocation : 27 mai 2015.

Etaient présents : MM GERMAIN – LAGRANGE – CAMINADE – LAHALLE – LAMBERT – TROUBADY – CASSAGNOLE – COUSIN – OZANNE GOUNARD- ARMAGNAC – PASQUET – DUFOUR - JOURDAN.

Etait absente : MM TAILLASSON-MAZELAYGUE.

Secrétaire de séance : MM PASQUET.



Vu l'avis des Commissions « Fêtes et Cérémonies » et « Milieu Associatif », réunies le 28 mai 2015 ;  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les modalités et conditions de mise à disposition du matériel communal aux particuliers, communes et associations, et autorise le Maire ou ses Adjointes à signer le contrat correspondant. Ces dispositions sont applicables à compter du 01/01/2016.

**Associations de la commune**

Matériel mis à disposition : tables, chaises, podium, sonorisation, vidéoprojecteur, couverts.  
Condition financière : gratuit.  
Caution vidéoprojecteur, sonorisation et couverts : 100 €.

**Communes du canton et communes voisines**

Matériel mis à disposition : tables, chaises, podium.  
Condition financière : gratuit.

**Associations hors commune**

Matériel mis à disposition : tables, chaises, podium.  
Condition financière : gratuit.  
Caution : 200 €.

Certifié exécutoire le :

18 JUIN 2015

Reçu en

Sous-Préfecture le :

10 JUIN 2015

Publié ou notifié le :

18 JUIN 2015

Affiché le :

18 JUIN 2015

Particuliers de Domme

Matériel mis à disposition : tables, chaises, couverts.

Condition financière : gratuit à l'exception des couverts (1,50 €/personne)

Caution : 100 €.

Particulier hors commune

Matériel mis à disposition : tables, chaises, couverts.

Condition financière :

- Couverts : 1,50 €/personne ;
- Tables et chaises : 50 € pour moins de 50 personnes, 100 € pour 50 personnes et plus.

Caution : 200 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

DOMME, le 05 juin 2015.

Le Maire  
Jean-Claude Cassagnole

